

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30834**

Intitulé

Responsable de la création

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
E-Art Sup Institut	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de la création traduit, dans le cadre d'un projet de communication, d'un site Internet, d'un jeu vidéo ou de tout autre support de communication, la stratégie de son client, par une expression créative à l'aide d'outils graphiques, numériques, rédactionnels, sonores et audiovisuels. Il est responsable de la conception d'un projet de communication et/ou de création visuelle et audiovisuelle et de sa mise en œuvre.

Capacités attestées :

Le responsable de création:

- évalue le besoin du commanditaire
- élabore un concept créatif pour le commanditaire,
- propose un projet cohérent pour l'aider à répondre à son besoin et sa problématique en lui expliquant et en défendant le concept créatif,
- réalise le projet si celui-ci est retenu par le commanditaire,
- s'exerce à mesurer, souvent avec le commanditaire, l'impact de la création réalisée et diffusée sur le public visé pour rendre compte de la pertinence du projet réalisé en terme d'effet.

Voie d'accès

4 voies sont possibles :

- Formation sous statut d'étudiant
- Formation continue
- Formation sous contrat de professionnalisation (accès en 3ème année)
- VAE

1 - Conditions d'accès pour les voies autres que la VAE

Conditions d'admissibilité et d'admission

Dossier de candidature

Les candidat(e)s doivent constituer un dossier de candidature dont les modalités sont décrites dans la brochure institutionnelle. Ce dossier dûment rempli et complété par les pièces demandées fait l'objet d'une première évaluation par le Pôle des Admissions / Admissibilité au sein d'e-artsup.

Conditions de niveau d'études

- Pour intégrer le semestre 1 (1ère année académique)

Pour prétendre à l'admissibilité, les candidat(e)s doivent être :

- issus de terminales des baccalauréats suivants : Général (toutes filières), Technologique (toutes filières) et Professionnel (toutes filières) ;
- titulaires d'un titre certifié niveau IV.

La validation définitive de leur intégration se faisant sur présentation de l'attestation de réussite au baccalauréat ou du Titre.

- Pour intégrer le semestre 3 (2ème année académique)

Pour prétendre à l'admissibilité, les candidat(e)s doivent avoir validé les mêmes compétences et prérequis des étudiant(e)s de e-artsup ayant suivi la 1ère année complète. Ces compétences peuvent être validées par l'acquisition ou d'un titre, d'un diplôme ou d'un certificat, et / ou éventuellement par l'expérience professionnelle (preuves à l'appui).

En cas de doute, un jury d'équivalence apprécie ces compétences.

- Pour intégrer le semestre 5

Uniquement réservé au contrat de professionnalisation sur dossier.

Personnes à mobilité réduite

Les locaux sont équipés selon les normes d'accessibilité recommandées pour un établissement recevant du public (ERP).

Déclaration définitive des admis(es)

Le jury d'admission se prononce sur la validité ou non de la candidature par une notification e-mail ou courrier à la préférence du(de la) candidat(e).

Le(la) nouvel(le) admis(e) obtient un dossier d'inscription qu'il(elle) doit renseigner et signer, accompagné des pièces demandées nécessaires à son inscription définitive.

Une fois le dossier dûment complété reçu par l'administration de l'école, le(la) nouvel(le) admis(e) reçoit son attestation d'inscription au semestre de l'année indiquée du titre « Responsable de la création » .

- Remarques générales

Les candidat(e)s en instance d'être titulaires de l'un des titres requis s'engagent à produire le titre requis avant la fin de l'année civile en cours. Le défaut de production suspend l'obtention du Titre « Responsable de la création ».

Une commission ad hoc est chargée d'apprécier l'équivalence des diplômes, des formations ou des acquis de l'expérience.

2 - Conditions d'accès par la voie de la VAE

Le Jury dans ses conclusions positionne le candidat par rapport aux blocs de compétences du parcours de formation "Responsable de la création".

En cas d'attribution d'un ou plusieurs parties blocs de compétences, la durée de validité des décisions est définitive.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les agences en communication,
 - les studios de création,
 - le web et le numérique,
 - le motion design,
 - l'industrie des jeux
 - les services « communication » des entreprises industrielles et commerciales, des associations et des institutions (collectivités locales, régionales et territoriales)
- Responsable de création - Graphiste - Webdesigner - Animateur 3D - Game designer - Motion designer - Designer d'interaction - UX designer

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1103 : Communication

E1401 : Développement et promotion publicitaire

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes comprenant trois sous parties chacune :

- Développer le marché
- Elaborer un projet créatif
- Réaliser un projet

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30834 - Développer le marché	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyse de l'environnement (PESTEL, 4P)- Connaissance des usages du public- Veille technologique <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Élaboration d'un tableau récapitulant les variables pertinentes pour saisir les points saillants d'un environnement sectoriel.</p> <p>Étude de positionnement sur un marché (Marketing-mix du produit, de la distribution, des prix, de la communication),</p> <p>Analyse de l'environnement socio-économique à l'aide de méthode PESTEL.</p> <p>Une attestation de compétences acquises sera délivrée par la direction de l'établissement</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30834 - Elaborer un projet créatif	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil d'information spécifique à un projet - Condition matérielle de la mise en œuvre - Réalisation d'un prototype <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Proposition d'un concept basé sur une étude de cas réels sur productions concrètes dans les domaines du web, du multimédia, du jeu et de l'animation intégrant la réflexion conceptuelle de la production graphique déclinée sur tous les supports.</p> <p>Proposition d'un concept à réaliser dans le cadre d'un projet en groupe comprenant des études de cas, des études de positionnement, des analyses des territoires créatifs, des propositions de développement par la création intégrant la réflexion à propos du retour sur investissement permettant la mise en œuvre de prototypes.</p> <p>Une attestation de compétences acquises sera délivrée par la direction de l'établissement</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30834 - Réaliser un projet	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition du projet à un commanditaire ou un financeur - Mise en œuvre du projet (organisation du travail, fabrication du projet, prise en compte du déploiement) - Amélioration de la réalisation de la production <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Rédaction et présentation orale d'un dossier de production comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation des propositions, - l'élaboration d'une problématique, analysé avec le design management et intégrant des propositions de développement d'un concept central, - l'élaboration un concept créatif central de communication et de production graphique, sonore et visuelle. <p>Présentation de cas concrets réalisés en cours et dans le monde professionnel à l'écrit et à l'oral en français et en anglais.</p> <p>Test en situation réelle de l'expérience utilisateur.</p> <p>Une attestation de compétences acquises sera délivrée par la direction de l'établissement</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury comprend 7 membres dont un(e) Président(e) (personnalité extérieure)	
En contrat d'apprentissage			X
Après un parcours de formation continue	X	Le jury comprend 7 membres dont un(e) Président(e) (personnalité extérieure)	
En contrat de professionnalisation	X	Le jury comprend 7 membres dont un/e Président/e (personnalité extérieure)	
Par candidature individuelle			X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le Jury est composé de quatre membres dont trois sont extérieurs à e-artsup (deux salariés, deux dirigeants) et un est enseignant à l'école en plus de son activité professionnelle. Parité hommes-femmes respectée.	

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, code NSF 320, sous l'intitulé Responsable de la création (projets on-line et off-line), avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de la création" avec effet au 27 août 2013, jusqu'au du 17 avril 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.e-artsup.net>

<http://www.e-artsup.net>

Lieu(x) de certification :

95 avenue Parmentier

75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

e-artsup Paris - 95 avenue Parmentier - 75011 Paris

e-artsup Bordeaux - 51 rue Camille Godard - 33000 Bordeaux

e-artsup Lille - 10-12 rue du bas jardin - 59000 Lille

e-artsup Lyon - 86 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

e-artsup Nantes - 18 rue de Flandres Dunkerque - 44000 Nantes

e-artsup Toulouse - 14 rue Claire Pauilhac - 31000 Toulouse

e-artsup Montpellier - 3 place Paul Bec - 34000 Montpellier

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable de la création (on-line et off-line)